CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E25218** **VALABLE JUSQU'AU** **12/10/2027**

ÉDITÉ LE 01/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 18/10/2000

Raison sociale : SOGEP SOCIETE GENERALE DE PEINTURE

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 12/04/2023

Capital : 7 600

23 BIS BOULEVARD GABRIEL PERI
76410 TOURVILLE-LA-RIVIERE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ROUEN 2000 B 87

Siret : 433 454 014 00039

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 13 1117 OU

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP c59581v1244000/001484372/31

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP c59581v1244000/001484372/131

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2026

Téléphone : 02 35 77 90 68 **Fax :**

Portable : 06 42 24 40 09

Responsabilité légale :
EFE GULUSTAN DIRECTRICE GENERALE / TANRIYAKUL KADIR PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : sogep76@orange.fr

Effectif moyen : 16 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 862 825 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6111	Peinture et ravalement (Technicité courante)	16	12/09/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

Version 01-2025